

AVIS PUBLIC



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA 140-3**

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 7 août 2019, le règlement suivant:

- « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), afin de modifier l'article 14 ainsi que les annexes B et C et d'ajouter le paragraphe 3 à l'article 21.1 du chapitre V;

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 août 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut